



Alexandre Roubinowitz nous parle de l'aide technique du Réseau

Le Réseau propose à ses adhérents une aide technique. Elle leur permet d'accueillir des spectacles dans les meilleures conditions et dans des salles non-équipées. C'est Alexandre Roubinowitz, de l'Agence technique départementale, qui est chargé de mettre en œuvre cette aide pour le Réseau. Il nous parle de son métier.

Quelles sont les missions d'un technicien du spectacle vivant ?

La dénomination de mon poste (« technicien du spectacle vivant ») est propre à la fonction publique. C'est un terme générique permettant de vulgariser ma fonction auprès des non-initiés. Mais dans le cadre privé (association, métiers du spectacle vivant), l'intitulé de mon poste est « Régisseur général ». Mon travail regroupe plusieurs missions. En premier lieu, je gère le parc de matériel mis à disposition par le Département du Nord : je l'entretiens et fais des propositions d'acquisition. Ensuite, je suis chargé d'évaluer les besoins des spectacles en fonction des salles et de mettre en œuvre le matériel nécessaire. Je suis le référent technique du programmeur (adhérent du Réseau, commune) et des compagnies, groupes et artistes accueillis.

Par quoi se traduit dans les faits l'aide technique du Réseau ?

J'interviens quand les têtes de réseau demandent à être aidées techniquement pour la diffusion d'un spectacle dans une commune adhérente de l'ATD et du Réseau. S'il y a plusieurs demandes sur la même journée, je suis obligé de faire un choix en fonction du nombre de missions déjà opérées et m'oriente vers le spectacle qui a le plus besoin de matériel ; l'idée étant aussi de minimiser le coût financier que représente la location auprès de prestataires privés. Une fois engagé dans une demande, j'analyse la fiche technique du spectacle et je visite la salle qui l'accueillera pour évaluer les besoins. Je dresse alors une liste du matériel nécessaire, et formule des demandes spécifiques aux organisateurs, comme la location d'équipements pour le son et le besoin en ressources humaines. Ensuite, j'envoie les conventions tripartites qui posent les responsabilités de la commune, propriétaire de la salle et adhérente à l'ATD et au Réseau, de l'ATD dans sa mission d'aide à la mise en œuvre technique et de la tête de réseau comme programmeur (sécurité, assurance, ressource humaine, planning, etc.).

Que contient le parc de matériel ?

Il contient toute la chaîne lumière : l'éclairage, son accrochage et la console. C'est une des parties essentielles de notre matériel. Le deuxième élément important est la boîte noire. Comme son nom l'indique, elle permet de faire le noir complet dans une salle pour ne pas altérer la qualité visuelle du travail d'éclairage. C'est un aménagement indispensable dans les lieux qui ne sont pas prévus pour les spectacles. En revanche, notre chaîne son est limitée car c'est un matériel conséquent. Nous disposons d'un ensemble de diffusion de base constitué d'une console, de quelques enceintes pour une diffusion en façade, de quelques enceintes retour, et de micros voix, mais nous avons souvent recours à la location. De toute façon notre but n'est pas de nous substituer complètement aux prestataires privés. Qui plus est, ces locations fréquentes permettent d'entretenir de bonnes relations avec eux.

Le Réseau souhaite mettre davantage l'accent sur le conseil technique. Que cela signifie-t-il ?

Cela signifie beaucoup de choses, le conseil technique est un champ vaste. Par exemple, quand je suis arrivé à l'ATD nous avons dressé les fiches techniques de toutes les salles exploitées sur les territoires du Réseau, et ces fiches sont maintenant à leur disposition. Pour améliorer la qualité d'accueil du public et son confort visuel, nous avons mené une consultation pour l'achat de gradins adaptés au mieux à ces salles. Nous leur avons fourni des prix d'achat et des prestataires potentiels. Dans ce domaine, c'est la Pévèle qui a initié le mouvement. Nous avons trouvé un fabricant qui a produit sur mesure des gradins repliables de 30 places qui peuvent passer la majorité des portes. Dans la foulée, ils se sont aussi équipés sur nos conseils d'une boîte noire et d'un éclairage, mais aussi de matériel

scénique : praticables, pendrillons, tapis, etc. Ce grand projet d'acquisition a bénéficié de bout en bout de conseils dans le cadre du Réseau. Mais les territoires sont vite confrontés à la problématique financière. Outre le budget que ces acquisitions représentent à l'achat, il y a le stockage et la personne à embaucher pour mettre en œuvre le matériel. À ce volet conseil en équipement s'ajoute celui de l'aménagement de salle. Il consiste à proposer au mieux dès la naissance d'un projet de salle à vocation culturelle ou au moins dans une salle existante des aménagements techniques permettant de garantir un meilleur accueil des spectacles, car des solutions simples peuvent suffire à régler un problème ou pallier à une absence. Ce qui est certain, c'est que les salles non-adaptées dès le gros œuvre entraînent de nombreux surcoûts.

Pour moi le développement culturel nécessite au moins une salle de diffusion de qualité, car cela met en valeur le travail de tout le monde. De plus, l'éducation culturelle passe autant par la pratique que par la découverte. Avoir une vraie salle de diffusion est un but à atteindre pour certains territoires du Réseau, même si ce problème ne les empêche pas d'être très dynamiques. Bref, mon grand rêve serait que le conseil en aménagement se développe au sein du Réseau et que cette initiative puisse s'étendre avec nos voisins du Pas de Calais dans un cadre régional.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ////////////////

Alexandre Roubinowitz : aide et conseils techniques

Tél 03 20 54 17 17

aroubinowitz@atd59.fr

ATD

49 rue Nicolas Leblanc, 59000 Lille

www.atd59.fr